

**LIVRET D'ACCUEIL
POUR LES PARENTS DES ELEVES**



**COLLEGE JEAN JAURES
9 place Jean Jaurès, 93400 SAINT-OUEN**



01.40.11.65.23.



Site du collège : collegejeanjaures.fr



I/ A QUOI SERT CE GUIDE ?

Ce livret a été réalisé pour amorcer une coopération plus efficace entre les parents d'élèves et le collège. En effet, comme à l'école primaire, les parents au collège sont un relais indispensable pour permettre la meilleure réussite scolaire de leurs enfants.

L'entrée au collège marque un tournant dans la vie de votre enfant. Le passage de l'école au collège est un moment clé de sa scolarité. Il va devoir s'habituer à son nouvel environnement. Mais votre accompagnement dans sa nouvelle vie de collégien est fondamental.

Ce guide, nous l'espérons, va vous donner quelques points de repère. Il n'a pas l'ambition de répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à nous contacter si vous aviez des questions.



II/ QUELS SONT LES PERSONNELS PRESENTS AU COLLEGE ?

Si vous avez une question particulière, autant vous adresser tout de suite à la personne compétente mais ce n'est pas toujours facile de savoir qui fait quoi au collège. Voici une présentation rapide des personnels que vous pourrez rencontrer au collège.

☎ 01.40.11.65.23

Site internet du collège : collegejeanjaures.fr

PERSONNEL	POURQUOI	COMMENT ENTRER EN CONTACT AVEC CE PERSONNEL
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Professeurs ➤ Professeur principal 	<p>Questions relatives au travail et aux résultats scolaires.</p>	<p>Prendre rendez-vous par le biais du carnet de correspondance. Se présenter aux différentes réunions (remise des bulletins, réunions parents/professeurs...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseillers Principaux d'Education (C.P.E.) <p>Il y a 3 CPE. Ils sont les chefs de service de l'équipe des surveillants</p>	<p>Questions relatives à la vie quotidienne au collège : problèmes de discipline, organisation « du temps vie scolaire », absences et retards, respect des consignes de sécurité, formation des délégués, gestion et formation des surveillants...</p> <p>Toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant. N'hésitez à pas prendre contact !</p>	<p>Par téléphone ou demande écrite via le carnet de correspondance.</p>

Personnels administratifs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Direction (le Principal et son adjoint) ➤ Secrétariat ➤ Intendance 	<p>Responsables du collège, ils prennent les décisions importantes concernant la vie scolaire et l'organisation pédagogique.</p> <p>Pour tous les documents administratifs (inscription, certificat de scolarité...)</p> <p>Pour toutes les questions financières (cantine, bourse...)</p>	<p>Prendre rendez-vous auprès secrétariat.</p> <p>Ouvert tous les jours aux heures d'ouverture du collège.</p>
Personnels social et de santé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 assistante sociale ➤ 2 infirmières ➤ 1 médecin scolaire 	<p>Pour évoquer des problèmes familiaux, de santé...</p>	<p>Prendre rendez-vous par téléphone.</p>

III/ QUELS SONT LES OUTILS DE LIAISON ?

1/ Le carnet de correspondance



Il doit être signé et rempli par les parents en début d'année scolaire.

Votre enfant doit obligatoirement l'avoir en permanence avec lui. C'est l'outil de liaison entre les familles et le collège. Il contient tous les renseignements sur la vie scolaire de votre enfant : le règlement intérieur, les sorties prévues, les changements éventuels d'emploi du temps, les dates de réunions, les observations sur le comportement de votre enfant, les demandes de rendez-vous...

Si votre enfant a oublié son carnet de correspondance, il ne pourra pas quitter le collège!!!

Les parents doivent en prendre régulièrement connaissance.

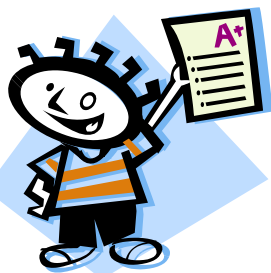
2/ Le cahier de texte

Chaque professeur fait noter leçons et devoirs dans le cahier de texte pour chaque jour de la semaine. Le cahier de texte est l'outil vous permettant de connaître le travail que votre enfant doit faire à la maison.

Votre enfant aura toujours des devoirs à faire !!! Cependant, même si rien n'est écrit dans son cahier de texte, votre enfant doit toujours apprendre la leçon vue en cours (mathématiques, langues, sciences, histoire/géographie, français...).

**CONSULTEZ LE CARNET DE CORRESPONDANCE ET LE CAHIER DE TEXTE
TOUS LES SOIRS AVEC VOTRE ENFANT.**

3/ Bulletins de notes



Exigez de votre enfant qu'il vous montre ses notes au fur et à mesure. A l'occasion des réunions parents/ professeurs, vous serez convié à venir au collège chercher les bulletins trimestriels des deux premiers trimestres. Pour le bulletin du 3^{ème} trimestre, il vous sera envoyé par courrier.

IV/ COMMENT PUIS – JE AIDER MON ENFANT ?

Durant les deux années de 6^{ème} et 5^{ème}, l'enfant doit prendre des habitudes de travail, de réflexion et de rigueur qui l'aideront à aborder les autres classes.

**TOUT SEUL IL PEUT SE DECOURAGER
MAIS L'AIDER CE N'EST PAS FAIRE SES DEVOIRS A SA PLACE !**

1) Travail à la maison...

- Mon enfant doit-il travailler longtemps à la maison ?

Il est difficile de donner une réponse générale car le rythme de chacun est différent mais dans tous les cas, le travail quotidien ne doit pas s'éterniser.

En fonction des conseils de professeurs, l'enfant doit se fixer une durée précise et essayer de ne pas la dépasser.

**DURANT CE TEMPS, IL NE DOIT PENSER QU'A SON
TRAVAIL SCOLAIRE**

- Comment puis-je l'aider à se concentrer le soir après la classe ?

Il est bon que votre enfant puisse bénéficier d'un moment de détente avant de commencer son travail.

Il faut veiller à ce qu'il s'installe au calme (pas de télévision, pas de radio...)

Vous pouvez lui demander d'évoquer rapidement sa journée : ses cours, ses difficultés rencontrées, ses réussites...

- Certains soirs, le travail est beaucoup plus important, comment faire ?

Afin que votre enfant ne soit pas débordé, veillez à ce qu'il s'avance durant la semaine en fonction de son emploi du temps. De plus, nous conseillons vivement à votre enfant de ne pas attendre le dernier moment pour travailler. N'hésitez pas à l'aider à s'organiser le mercredi après-midi et le week-end par exemple.

Cette habitude permet un travail de meilleure qualité et lui donne le temps de demander aux professeurs, aux surveillants ou à d'autres camarades des explications s'il n'a pas compris les devoirs à exécuter.

- Comment puis-je intervenir pour l'aider à apprendre ses leçons ?

Dès le début de l'année, dans les différentes matières, chaque professeur explique aux enfants ce qu'il attend d'eux de manière précise.



SI DES DIFFICULTÉS APPARAISSENT OU PERSISTENT, N'HESITEZ PAS A PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE PROFESSEUR PAR LE BIAIS DU CARNET DE CORRESPONDANCE.

SACHEZ QUE VOTRE ENFANT PEUT ETRE PRIS EN CHARGE PAR DES PROFESSEURS EN AIDE AUX DEVOIRS LE SOIR APRES SES COURS.

2) Pour bien préparer son cartable...

Vous pouvez aider votre enfant en consultant son emploi du temps, en rangeant avec lui son matériel (cahiers, classeurs, trousse...) et ses manuels demandés par chaque professeur de la journée.

Les enfants ne sont acceptés au collège qu'avec un cartable ou un sac à dos solide. Les sacs à main ou grands sacs à poignées ne sont pas admis !



Ne surcharger pas le cartable, éviter le superflu !

AVOIR UN MATERIEL COMPLET ET EN ETAT DE FONCTIONNER EST DEJA UN PAS VERS L'AUTONOMIE CAR CELA PERMET DE NE PAS SE « DISPERSER » DURANT LE COURS.

3) Tous les parents peuvent aider leur enfant...

Quelques idées :

Pour aider votre enfant à apprendre, il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste. Il suffit d'être présent et de l'accompagner en se posant quelques questions simples :

- quel est le sujet de ta leçon ?
- quels sont les points importants sur lesquels le professeur a insisté ?
- quels exemples a-t-il donnés ?
- quelle page du livre as-tu utilisée ?...

SI MALGRE CELA VOTRE ENFANT N'A VRAIMENT PAS COMPRIS LA LECON, ALORS CONSEILLEZ-LUI DE S'ADRESSER A UN CAMARADE, AU PROFESSEUR CONCERNE OU PRENEZ VOUS-MEME RENDEZ-VOUS AVEC CE DERNIER.

4) Comment agir si votre enfant ne se sent pas bien au collège ?

Quelques signes révélateurs :



- prétextes pour ne pas aller à l'école : mal de ventre...
- classeur mal rangé, cahier perdu
- cahier de texte égaré ou mal tenu, sans leçon ou exercices/devoirs inscrits
- carnet de correspondance perdu pour ne pas avoir à le faire signer par les parents
- réflexion du type « je n'ai rien à faire ou je n'ai pas de travail »
- devoirs réalisés et notés en classe introuvables...



DES LORS, IL NOUS PARAIT IMPORTANT DE CONTACTER LE C.P.E., LE PROFESSEUR CONCERNE OU LE PROFESSEUR PRINCIPAL POUR BATIR AVEC LUI UNE STRATEGIE PERMETTANT A L'ENFANT DE REAGIR ET DE SE SENTIR MIEUX!

V/ QUE FAIRE QUAND MON ENFANT EST ABSENT OU EN RETARD ?

1/ Les absences :

- **Les absences prévisibles :**

L'élève doit se présenter le plus tôt possible au bureau de la vie scolaire avec le billet rose d'absence signé par les parents et indiquant le motif de l'absence (rendez-vous médical, rendez-vous administratif...) et le jour de retour.

- **Les absences imprévisibles :**

La famille doit avertir le CPE ou le service Vie Scolaire le matin même (le plus tôt possible) de l'absence par téléphone.

A son retour, l'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire avec le billet rose d'absence rempli dans le carnet de correspondance et signé par les parents.

ATTENTION !

4 DEMI-JOURNEES D'ABSENCE NON JUSTIFIEES PAR UN BILLET DU CARNET DE CORRESPONDANCE ENTRAINENT UN SIGNALEMENT AUPRES DE L'INSPECTION ACADEMIQUE.

- **Les absences exceptionnelles à la demi-pension :**

Les parents doivent notifier par écrit qu'ils autorisent exceptionnellement leur enfant à ne pas manger à la cantine lorsque ce dernier a fini ses cours de la matinée.

L'élève devra présenter le jour même le mot auprès des CPE **avant 10H30** au bureau de la vie scolaire (cf. billet marron à cette attention dans le carnet de correspondance).

2/ Les retards :

Dès que votre enfant cumule trop de retards, ce dernier sera mis en retenue.

Si l'élève persiste et arrive systématiquement en retard malgré les mises en garde et les punitions, il sera convoqué avec sa famille pour enrayer le problème.

Il faut souligner que le manque d'assiduité ne peut être accepté. En effet, quand un élève arrive en retard, cela perturbe l'ensemble des cours et est préjudiciable à sa scolarité.

Nous comptons sur votre vigilance pour que votre enfant prenne de bonnes habitudes et ce dès le début de la rentrée. Cela est primordial !!

ATTENTION :

Les portes du collège se ferment 5 minutes avant le début des cours. Il faut impérativement être à l'heure. Voir les horaires du collège page 3 dans le carnet de correspondance.

3/Rappel :

Si votre enfant a terminé ses cours à 16h00 et s'il est autorisé à quitter le collège, ce dernier doit impérativement quitter le collège dès la fin de ses cours. Il ne doit pas rester en récréation, faute de quoi il restera au collège jusqu'à 17h00 !!!

VI/ INFORMATIONS DIVERSES

- **La demi-pension :**

Le collège propose un service de demi-pension pour les familles qui le désirent. Cette coupure méridienne doit être un moment privilégié pour les élèves.

La cantine doit rester un lieu convivial où les enfants peuvent faire une pause et manger en toute sérénité.

ATTENTION :

Toute perturbation au bon déroulement de la demi-pension ou au règlement de la cantine (jets de nourriture, irrespect envers les adultes...) entraînera une exclusion du service de demi-pension !

- **Sont interdits...**

L'usage des jeux électroniques, des téléphones portables et d'autres objets sonores (lecteurs MP3,...) ainsi que tout couvre chef (casquettes, capuches, bonnets...) sont interdits à l'intérieur du collège. En cas de non-respect de cette consigne, les objets en question seront confisqués. Ils ne seront rendus qu'aux responsables légaux. Ils doivent être éteints et rangés dans le sac avant d'entrer au collège.

Les escalades, acrobaties, courses dans les couloirs ou la cour... ne sont pas tolérées. Les jeux de balle ne sont autorisés qu'au moment de la demi-pension avec des balles en mousse. Dans le cas d'actes de violence collective, chaque élève peut être tenu responsable de façon individuelle.

- **Le respect des règles est essentiel !**

Les élèves ont des droits au collège régis par le Règlement Intérieur de l'établissement mais ils ont avant tout des devoirs à respecter. Le respect de ces règles est indispensable pour permettre une réelle vie en communauté !!!

Tout manquement aux règles sera passible de punitions ou de sanctions selon la gravité des fautes commises.

De plus, il est important de savoir que signer le Règlement Intérieur du collège signifie que l'on accepte ce dernier.



Ce guide a pour objectif d'instaurer une confiance et un respect mutuel entre les familles et les personnels du collège.

Nous savons tous qu'être parents n'est pas toujours facile mais reste une aventure formidable qui mérite qu'on y consacre du temps !

Votre implication en tant que parents et nos efforts mis en communs conditionnent la réussite de votre enfant. D'où l'importance de pouvoir travailler en partenariat avec vous. Ce sont nos efforts convergents qui seront les meilleures garanties pour l'épanouissement et le succès scolaire de votre enfant.

Nous espérons que ce guide vous aidera. Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

**Mme Le GAC, Mme MEPUIS et M ROUVRAY
Conseillers Principaux d'Education**